

**ARRÊTE MUNICIPAL N° 40/2020
INTERDICTION DE CIRCULATION
Rue de l'Offrande**



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par Ets Duez et Cie située 71-73 Rue de Sainte Odile 59554 NEUVILLE ST REMY
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera interdite dans la rue de L'Offrande, 3 jours entre le lundi 5 Octobre et le vendredi 4 Décembre 2020, en raison des travaux.

ARTICLE 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de ce chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation seront placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

ARTICLE 4 : Pendant la durée de ces travaux, la circulation Rue de L'Offrande, sera interdite.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- Aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la Sté ESTERRA - 1^{ère} Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- Au Directeur de la Société Ets Duez et Cie située 71-73 Rue de Sainte Odile à NEUVILLE SAINT REMY(59)

Fait à ATTICHES, le 16 septembre 2020

L'Adjointe aux Travaux
Isabelle LAMPS

